



## FORMATION

DURÉE : 5 heures

### ANTICIPER LES RÈGLES FISCALES DANS LE CADRE D'UNE TRANSMISSION AGRICOLE

Vendredi 16 janvier 2026 - 11h00 à 17h00 - Sud Manche

- Agriculteur-trice-s ayant un projet de transmission de leur ferme à court ou moyen terme

#### OBJECTIFS

- Faire le point sur l'état d'avancement de son projet de transmission
- Connaître les incidences fiscales dans le cadre d'une transmission quel que soit son régime (Micro BA, Réel, Réel Simplifié)
- Savoir prendre des décisions adaptées en matière fiscale
- Savoir réaliser les démarches fiscales nécessaires à l'issue de la transmission

#### TARIFS:

- Gratuit pour les personnes éligibles à VIVEA (chef-fe d'exploitation, associé-e, conjoint-e collaborateur-trice, cotisant-e solidaire...)

#### PROGRAMME

- Tour de table des projets de transmission et point sur leur état d'avancement
- Les règles et incidences fiscales dans le cadre d'une transmission agricole
- La question des plus-values et de l'optimisation fiscale
- Démarches à réaliser au niveau fiscale dans le cadre d'une transmission agricole
- Bilan de la journée, besoins et suites à donner

*Infos sur les modalités pédagogiques de la formation : apport théorique, étude de cas, questions-réponses avec l'intervenant, échanges entre les participants.*

*\*Délivrance d'une attestation de formation à la fin.*

#### RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

- Responsable du stage : Sophie MARTINET  
[sophie.martinet@civam.org](mailto:sophie.martinet@civam.org) - 06 10 38 59 39

**Inscription obligatoire avant le 2 janvier 2026**

**Vous êtes en situation de handicap ? Contactez notre référente handicap, Julie Chapdelaine ( 02 31 68 80 58).**  
Elle échangera avec vous sur l'adaptation du programme et/ou pourra vous orienter vers un réseau partenaire.

#### INTERVENANTS

- **Sophie MARTINET**, Chargée Installation-Transmission au Réseau des CIVAM Normands
- **Vincent VOGT**, Expert-Comptable à Gecagri

#### FORMEZ-VOUS EN TOUTE SÉRÉNITÉ !

Des aides de la Région et un crédit d'impôts couvrent la totalité des frais liés au service de remplacement et une partie des coûts de formation. + d'infos : [www.civam-normands.org/vivea](http://www.civam-normands.org/vivea)